

**PRENEZ LES
BONNES HABITUDES**

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

La Ville de Sion et Déclics Déclencheurs d'avenirs Sàrl proposent aux citoyens séduinois un service sur appel de collecte des déchets encombrants.

Un simple **appel le lundi matin au 027 322 10 11** et nous vous débarrasserons de vos objets volumineux directement devant votre domicile.

Ce service s'adresse en particulier aux personnes qui, faute de véhicule, n'ont pas la possibilité d'acheminer leurs déchets encombrants aux déchetteries de l'UTO et d'Ecobois, ainsi qu'aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

Les objets issus des activités industrielles et artisanales sont exclus du service de ramassage.



**TRIENS
MALIN**

CONTACT

Avant tout dépôt, **veuillez appeler le 027 322 10 11 pour convenir d'un rendez-vous** lors d'un jour d'enlèvement (jeudi ou vendredi).

Le service téléphonique est ouvert le lundi matin de 7h30 à 11h30.

La prise en charge s'effectue en bordure de route en votre présence ou en présence d'une personne vous représentant. **Il sera nécessaire de vous munir de votre carte personnelle d'accès aux déchetteries.**

QUOI

Ce service ne collecte que les déchets ménagers qui, par leurs formes et leurs dimensions, ne peuvent être collectés en sacs ou dans des conteneurs.

LES DÉCHETS SUIVANTS SERONT REFUSÉS

- Les appareils et objets devant être retournés directement auprès des commerces : pneus, peintures, PET, appareils électriques, électroniques et électroménagers.
- Les déchets faisant l'objet de collectes spécifiques : ordures ménagères (déchets incinérables), papiers-cartons, et les déchets compostables.
- Les objets faisant l'objet de collectes via les Ecopoints de quartiers : huiles minérales et végétales, textiles, piles, boîtes en aluminium et fer blanc, verres.
- Les objets incinérables pouvant être déposés dans un sac d'ordures ménagères de 110 litres.
- Les résidus provenant d'une activité commerciale ou industrielle.

DÉLAIS

Le temps d'attente entre votre appel et l'enlèvement des objets varie en fonction des rendez-vous déjà planifiés.

DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende de Fr. 10'000.- maximum selon la gravité de l'infraction.

BON À SAVOIR

Si vos objets encombrants sont en bon état, nous vous prions d'utiliser des plateformes de vente ou d'échanges.

Communauté d'Emmaüs
Route de Riddes 51, 1950 Sion
027 203 3320

HIOB International
Cour de la Gare 21, 1950 Sion
027 322 0653

Caritas Valais
Rue de Loèche 19, 1950 Sion
027 323 3502

Repair Café
Rue de Loèche 23, 1950 Sion
repaircafesion.ch

